

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA
Chef de la direction
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.



Heidi Johnston, CPA, CA
Chef des finances
Fonds RBC GMA

Le 10 mars 2025

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

FONDS RBC

Fonds de bons du Trésor canadien RBC
Fonds du marché monétaire canadien RBC
Fonds du marché monétaire Plus RBC
Fonds du marché monétaire américain RBC
Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC
Fonds canadien de revenu à court terme RBC
Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC
Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC
Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC
Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC
Fonds d'obligations RBC
Fonds d'obligations Vision RBC
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC
Fonds d'obligations étrangères RBC
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC
Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC
Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC
Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC
Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC
Fonds en devises des marchés émergents RBC
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay
Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)
Portefeuille prudence d'obligations RBC
Portefeuille d'obligations essentielles RBC
Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC
Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC
Solution de versement géré RBC
Solution de versement géré RBC – Évolué
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus
Fonds de revenu mensuel RBC
Fonds de revenu mensuel américain RBC
Fonds équilibré RBC
Fonds équilibré mondial RBC
Fonds équilibré Vision RBC
Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC
Fonds équilibré de marchés émergents RBC
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC
Portefeuille prudence élevée sélect RBC
Portefeuille prudence sélect RBC
Portefeuille équilibré sélect RBC
Portefeuille de croissance sélect RBC

Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC
Portefeuille prudence choix sélect RBC
Portefeuille équilibré choix sélect RBC
Portefeuille de croissance choix sélect RBC
Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC
Portefeuille mondial prudence élevée RBC
Portefeuille mondial prudence RBC
Portefeuille mondial équilibré RBC
Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC
Portefeuille mondial croissance RBC
Portefeuille mondial toutes actions RBC
Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC
Portefeuille prudence choix mondial RBC
Portefeuille équilibré choix mondial RBC
Portefeuille croissance choix mondial RBC
Portefeuille toutes actions choix mondial RBC
Solution de revenu de retraite RBC
Portefeuille de retraite 2020 RBC
Portefeuille de retraite 2025 RBC
Portefeuille de retraite 2030 RBC
Portefeuille de retraite 2035 RBC
Portefeuille de retraite 2040 RBC
Portefeuille de retraite 2045 RBC
Portefeuille de retraite 2050 RBC
Portefeuille de retraite 2055 RBC
Portefeuille de retraite 2060 RBC
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC
Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC
Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC
Fonds canadien de dividendes RBC
Fonds d'actions canadiennes RBC
Fonds d'actions canadiennes Vision RBC
Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC
Fonds tendance d'actions canadiennes RBC
Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC
Fonds indiciel canadien RBC
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC
Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC
Fonds nord-américain de valeur RBC
Fonds nord-américain de croissance RBC
Fonds américain de dividendes RBC
Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC
Fonds d'actions américaines RBC
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC
Fonds d'actions américaines QUBE RBC
Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC
Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC
Fonds de valeur d'actions américaines RBC
Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC
Fonds international de croissance de dividendes RBC
Fonds d'actions internationales RBC
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC

Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC
Fonds d'actions européennes RBC
Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
Fonds d'actions asiatiques RBC
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC
Fonds d'actions chinoises RBC
Fonds d'actions japonaises RBC
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC
Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
Fonds d'actions mondiales RBC
Fonds d'actions mondiales Vision RBC
Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC
Fonds leaders d'actions mondiales RBC
Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC
Fonds d'actions mondiales QUBE RBC
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC
Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC
Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC
Fonds mondial d'énergie RBC
Fonds mondial de métaux précieux RBC
Fonds mondial de ressources RBC
Fonds mondial de technologie RBC

PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC
Portefeuille privé de revenu RBC
Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC
Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC
Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC

FONDS ALTERNATIFS RBC

Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)
Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC
Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert)

FONDS PH&N

Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North
Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North

FONDS PH&N (suite)

Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North	Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North	Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North	Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North	Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	Fonds Vintage Phillips, Hager & North	Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North	Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North
Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North	Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North	Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North
Fonds équilibré Phillips, Hager & North	Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North	Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North	Fonds de retraite CIBLE 2055 Phillips, Hager & North
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	Fonds d'actions américaines avec couverture de change Phillips, Hager & North	Fonds de retraite CIBLE 2060 Phillips, Hager & North
Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North	Fonds de retraite CIBLE 2065 Phillips, Hager & North
Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North	Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite prudent Phillips, Hager & North
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II Phillips, Hager & North	Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite de croissance Phillips, Hager & North
	Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager & North
	Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North	Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North
		(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2024 de chaque Fonds, ci-joints, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Notre audit

Nous avons effectué l’audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états de l’évolution de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 2;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d’autres informations explicatives.

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de 2024.

Notre opinion sur les états financiers ne s’étend pas aux autres informations et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s’il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l’audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d’une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n’avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christopher Pitts.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 10 mars 2025



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN PHILLIPS, HAGER & NORTH

Le 31 décembre 2024

	Valeur nominale (en milliers)	Coût/ Juste valeur (\$)	% de l'actif net
PLACEMENTS À COURT TERME			
Acceptations bancaires et obligations bancaires			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,669 %, 6 janv. 2025	57 750	57 714	
Banque Nationale du Canada, 3,770 %, 24 mars 2025	65 950	65 402	
		123 116	4,0
Billets de trésorerie			
Alectra Inc., 3,300 %, 3 janv. 2025	5 850	5 849	
Alectra Inc., 3,372 %, 7 janv. 2025	20 475	20 464	
Alectra Inc., 3,346 %, 8 janv. 2025	1 500	1 499	
Alectra Inc., 3,289 %, 13 janv. 2025	3 275	3 270	
Alectra Inc., 3,306 %, 14 janv. 2025	29 000	28 966	
Alectra Inc., 3,306 %, 15 janv. 2025	3 825	3 820	
AltaLink LP, 3,294 %, 29 janv. 2025	38 350	38 253	
Banner Trust, 4,290 %, 10 févr. 2025	5 000	4 977	
Banner Trust, 4,221 %, 11 févr. 2025	27 880	27 750	
Banner Trust, 4,450 %, 18 févr. 2025	21 800	21 675	
Banner Trust, 3,447 %, 21 févr. 2025	9 700	9 654	
Banner Trust, 4,417 %, 24 févr. 2025	17 000	16 891	
Banner Trust, 4,420 %, 25 févr. 2025	9 000	8 941	
Banner Trust, 4,281 %, 12 mars 2025	51 160	50 749	
Banner Trust, 3,701 %, 5 mai 2025	4 300	4 247	
Bay Street Funding Trust, 3,791 %, 29 janv. 2025	1 000	997	
Bay Street Funding Trust, 3,721 %, 31 janv. 2025	3 500	3 489	
Bay Street Funding Trust, 4,281 %, 7 févr. 2025	14 250	14 189	
Bay Street Funding Trust, 4,280 %, 11 févr. 2025	6 475	6 444	
Bay Street Funding Trust, 4,420 %, 18 févr. 2025	19 000	18 892	
Bay Street Funding Trust, 4,279 %, 10 mars 2025	4 475	4 440	
Bay Street Funding Trust, 3,960 %, 20 mars 2025	24 500	24 296	
Bay Street Funding Trust, 3,741 %, 11 avr. 2025	2 500	2 475	
Bay Street Funding Trust, 3,709 %, 21 avr. 2025	2 550	2 522	
Bay Street Funding Trust, 3,731 %, 22 avr. 2025	7 425	7 342	
Bay Street Funding Trust, 3,701 %, 25 avr. 2025	7 600	7 513	
Bay Street Funding Trust, 3,730 %, 21 mai 2025	6 650	6 557	
Canadian Master Trust, 4,310 %, 13 janv. 2025	4 000	3 994	
Canadian Master Trust, 4,770 %, 15 janv. 2025	7 750	7 736	
Canadian Master Trust, 4,770 %, 16 janv. 2025	2 000	1 996	
Canadian Master Trust, 4,379 %, 27 janv. 2025	50 000	49 847	
Canadian Master Trust, 4,199 %, 6 févr. 2025	6 375	6 349	
Canadian Master Trust, 4,371 %, 18 févr. 2025	11 000	10 938	
Canadian Master Trust, 4,041 %, 24 mars 2025	4 400	4 361	
Canadian Master Trust, 4,031 %, 9 avr. 2025	7 800	7 717	
Canadian Master Trust, 3,700 %, 6 mai 2025	15 800	15 603	
Canadian Master Trust, 3,450 %, 9 juin 2025	32 375	31 897	
Clarity Trust, 3,783 %, 21 janv. 2025	2 000	1 996	
Enbridge Gas Inc., 3,529 %, 28 janv. 2025	48 675	48 548	
Pipelines Enbridge Inc., 3,370 %, 2 janv. 2025	19 675	19 673	
Énergir LP, 3,729 %, 8 janv. 2025	1 600	1 599	
Énergir LP, 3,791 %, 13 janv. 2025	7 350	7 341	
Énergir LP, 3,780 %, 14 janv. 2025	10 500	10 486	
Énergir LP, 3,761 %, 17 janv. 2025	1 775	1 772	
Énergir LP, 3,642 %, 21 janv. 2025	2 250	2 246	
Énergir LP, 3,668 %, 22 janv. 2025	6 000	5 987	
Énergir LP, 3,670 %, 28 janv. 2025	5 000	4 987	
Énergir LP, 3,612 %, 29 janv. 2025	8 000	7 978	



Le 31 décembre 2024

	Valeur nominale (en milliers)	Coût/ Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Billets de trésorerie (suite)			
Énergir LP, 3,588 %, 30 janv. 2025	7 000	6 980	
Énergir LP, 3,609 %, 31 janv. 2025	3 000	2 991	
Énergir LP, 3,560 %, 6 févr. 2025	7 000	6 976	
Énergir LP, 3,531 %, 7 févr. 2025	8 000	7 972	
Énergir LP, 3,540 %, 10 févr. 2025	1 050	1 046	
Énergir LP, 3,562 %, 11 févr. 2025	5 000	4 980	
Énergir LP, 3,218 %, 13 févr. 2025	2 000	1 992	
Énergir LP, 3,303 %, 20 févr. 2025	14 450	14 385	
EPCOR Utilities Inc., 3,287 %, 7 janv. 2025	11 175	11 169	
FortisBC Energy Inc., 3,782 %, 6 janv. 2025	10 625	10 620	
FortisBC Energy Inc., 3,691 %, 15 janv. 2025	5 000	4 993	
FortisBC Energy Inc., 3,295 %, 21 janv. 2025	6 100	6 089	
FortisBC Energy Inc., 3,295 %, 22 janv. 2025	8 000	7 985	
FortisBC Energy Inc., 3,294 %, 23 janv. 2025	2 500	2 495	
FortisBC Energy Inc., 3,211 %, 31 janv. 2025	1 625	1 621	
FortisBC Energy Inc., 3,680 %, 4 févr. 2025	8 800	8 770	
FortisBC Energy Inc., 3,422 %, 13 févr. 2025	4 000	3 984	
FortisBC Energy Inc., 3,251 %, 20 févr. 2025	3 900	3 883	
FortisBC Energy Inc., 3,433 %, 24 févr. 2025	12 350	12 288	
FortisBC Energy Inc., 3,452 %, 5 mars 2025	10 000	9 941	
FortisBC Energy Inc., 3,480 %, 18 mars 2025	2 525	2 507	
FortisBC Energy Inc., 3,320 %, 21 mars 2025	5 100	5 064	
FortisBC Energy Inc., 3,221 %, 26 mars 2025	7 500	7 445	
FortisBC Energy Inc., 3,301 %, 28 mars 2025	1 750	1 737	
FortisBC Inc., 3,295 %, 22 janv. 2025	2 200	2 196	
FortisBC Inc., 3,252 %, 26 mars 2025	2 500	2 481	
Fusion Trust, 3,440 %, 17 mars 2025	3 800	3 773	
Fusion Trust, 3,719 %, 14 mai 2025	24 800	24 470	
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,667 %, 29 janv. 2025	26 225	26 152	
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,638 %, 30 janv. 2025	29 020	28 937	
Hydro Ottawa Capital Corp., 3,355 %, 3 janv. 2025	42 600	42 592	
Hydro Ottawa Capital Corp., 3,622 %, 17 janv. 2025	47 000	46 926	
Inter Pipeline Corridor Inc., 4,128 %, 6 janv. 2025	11 050	11 044	
Inter Pipeline Corridor Inc., 4,180 %, 10 janv. 2025	1 700	1 698	
Inter Pipeline Corridor Inc., 3,444 %, 13 janv. 2025	9 215	9 205	
Inter Pipeline Corridor Inc., 3,484 %, 16 janv. 2025	4 675	4 668	
Inter Pipeline Corridor Inc., 3,922 %, 21 janv. 2025	3 500	3 493	
Inter Pipeline Corridor Inc., 3,754 %, 10 févr. 2025	14 500	14 441	
Inter Pipeline Corridor Inc., 3,712 %, 13 févr. 2025	5 000	4 978	
Inter Pipeline Corridor Inc., 3,408 %, 19 févr. 2025	1 500	1 493	
Inter Pipeline Corridor Inc., 3,559 %, 4 mars 2025	10 400	10 338	
Inter Pipeline Corridor Inc., 3,559 %, 7 mars 2025	21 200	21 067	
Inter Pipeline Corridor Inc., 3,389 %, 18 mars 2025	7 075	7 025	
King Street Funding Trust, 3,881 %, 27 janv. 2025	2 075	2 069	
King Street Funding Trust, 3,882 %, 28 janv. 2025	5 000	4 986	
King Street Funding Trust, 4,280 %, 11 févr. 2025	4 775	4 752	
King Street Funding Trust, 3,478 %, 18 févr. 2025	10 950	10 900	
King Street Funding Trust, 4,279 %, 10 mars 2025	1 775	1 761	
King Street Funding Trust, 3,959 %, 20 mars 2025	9 285	9 208	
King Street Funding Trust, 3,821 %, 24 mars 2025	1 500	1 487	
King Street Funding Trust, 3,710 %, 22 avr. 2025	6 125	6 057	
King Street Funding Trust, 3,701 %, 25 avr. 2025	28 175	27 854	
King Street Funding Trust, 3,701 %, 28 avr. 2025	13 800	13 639	
King Street Funding Trust, 3,730 %, 21 mai 2025	3 425	3 377	
Lower Mattagami Energy LP, 3,732 %, 8 janv. 2025	6 025	6 021	
Lower Mattagami Energy LP, 3,782 %, 22 janv. 2025	6 600	6 586	
Lower Mattagami Energy LP, 3,720 %, 5 févr. 2025	10 000	9 965	
Lower Mattagami Energy LP, 3,720 %, 26 févr. 2025	15 000	14 915	



Le 31 décembre 2024

	Valeur nominale (en milliers)	Coût/ Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Billets de trésorerie (suite)			
Lower Mattagami Energy LP, 3,359 %, 12 mars 2025	23 950	23 797	
Merit Trust, 4,171 %, 9 janv. 2025	6 800	6 794	
Merit Trust, 3,952 %, 20 janv. 2025	4 300	4 291	
Merit Trust, 4,046 %, 23 janv. 2025	7 400	7 382	
Merit Trust, 3,799 %, 12 févr. 2025	27 000	26 883	
Merit Trust, 4,461 %, 18 févr. 2025	2 600	2 585	
Merit Trust, 4,420 %, 24 févr. 2025	17 500	17 388	
Merit Trust, 4,271 %, 13 mars 2025	17 700	17 556	
Merit Trust, 3,815 %, 26 mars 2025	13 850	13 730	
Merit Trust, 3,741 %, 17 avr. 2025	3 500	3 463	
Merit Trust, 3,701 %, 5 mai 2025	7 000	6 914	
Merit Trust, 3,460 %, 16 juin 2025	2 575	2 535	
Nestlé Capital Canada Ltd., 3,244 %, 9 janv. 2025	2 000	1 999	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 3,733 %, 8 janv. 2025	3 275	3 273	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 3,751 %, 9 janv. 2025	10 275	10 267	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 3,398 %, 10 janv. 2025	1 500	1 499	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 3,700 %, 14 janv. 2025	5 000	4 993	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 3,683 %, 16 janv. 2025	18 150	18 123	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 3,516 %, 21 janv. 2025	28 250	28 196	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 3,403 %, 23 janv. 2025	15 340	15 309	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 3,395 %, 24 janv. 2025	7 800	7 783	
Prime Trust, 4,080 %, 13 janv. 2025	1 350	1 348	
Prime Trust, 4,249 %, 17 janv. 2025	6 850	6 837	
Prime Trust, 4,199 %, 22 janv. 2025	15 325	15 288	
Prime Trust, 4,290 %, 10 févr. 2025	18 175	18 091	
Prime Trust, 4,430 %, 24 févr. 2025	11 625	11 550	
Prime Trust, 4,419 %, 26 févr. 2025	19 000	18 874	
Prime Trust, 4,320 %, 4 mars 2025	1 000	993	
Prime Trust, 4,320 %, 7 mars 2025	9 900	9 825	
Prime Trust, 4,279 %, 11 mars 2025	9 050	8 978	
Prime Trust, 3,691 %, 27 mars 2025	31 925	31 653	
Prime Trust, 4,050 %, 1 ^{er} avr. 2025	7 750	7 674	
Prime Trust, 3,730 %, 10 avr. 2025	1 930	1 911	
Reliant Trust, 4,012 %, 21 janv. 2025	1 950	1 946	
Reliant Trust, 4,301 %, 10 févr. 2025	22 425	22 321	
Reliant Trust, 4,320 %, 4 mars 2025	2 000	1 986	
Reliant Trust, 4,279 %, 10 mars 2025	26 450	26 244	
Reliant Trust, 3,770 %, 14 mars 2025	7 500	7 445	
Reliant Trust, 3,452 %, 27 mars 2025	37 155	36 859	
Reliant Trust, 3,761 %, 24 avr. 2025	4 000	3 954	
Reliant Trust, 3,721 %, 29 avr. 2025	12 850	12 698	
Reliant Trust, 3,599 %, 5 juin 2025	3 200	3 152	
Reliant Trust, 3,480 %, 18 juin 2025	25 000	24 606	
Rideau Trail Funding Trust, 3,502 %, 11 mars 2025	21 950	21 806	
Rideau Trail Funding Trust, 3,560 %, 9 avr. 2025	59 800	59 235	
Rideau Trail Funding Trust, 3,479 %, 10 avr. 2025	9 750	9 659	
Rideau Trail Funding Trust, 3,449 %, 22 avr. 2025	22 375	22 143	
Rideau Trail Funding Trust, 3,469 %, 12 mai 2025	3 550	3 506	
Rideau Trail Funding Trust, 3,480 %, 17 juin 2025	4 800	4 725	
Ridge Trust, 4,341 %, 8 janv. 2025	1 000	999	
Ridge Trust, 4,340 %, 10 janv. 2025	8 600	8 591	
Ridge Trust, 4,770 %, 15 janv. 2025	11 750	11 729	
Ridge Trust, 4,131 %, 31 janv. 2025	15 625	15 573	
Ridge Trust, 4,199 %, 6 févr. 2025	6 200	6 175	
Ridge Trust, 3,899 %, 11 mars 2025	7 800	7 743	
Ridge Trust, 4,041 %, 24 mars 2025	3 965	3 930	
Ridge Trust, 3,741 %, 27 mars 2025	19 900	19 729	
Ridge Trust, 3,429 %, 16 avr. 2025	20 875	20 671	



Le 31 décembre 2024

	Valeur nominale (en milliers)	Coût/ Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Billets de trésorerie (suite)			
Ridge Trust, 3,700 %, 29 avr. 2025	29 450	29 104	
Ridge Trust, 3,701 %, 5 mai 2025	16 800	16 593	
Ridge Trust, 3,700 %, 6 mai 2025	4 500	4 444	
Safe Trust, 3,850 %, 8 janv. 2025	1 300	1 299	
Safe Trust, 4,051 %, 22 janv. 2025	2 550	2 544	
Safe Trust, 3,819 %, 28 janv. 2025	14 000	13 961	
Safe Trust, 4,249 %, 17 mars 2025	2 500	2 479	
Safe Trust, 3,470 %, 18 mars 2025	20 000	19 857	
Safe Trust, 3,700 %, 12 mai 2025	6 400	6 317	
SOUND Trust, 3,846 %, 8 janv. 2025	2 150	2 148	
SOUND Trust, 4,101 %, 20 janv. 2025	9 350	9 330	
SOUND Trust, 3,848 %, 7 févr. 2025	4 700	4 682	
SOUND Trust, 3,768 %, 26 févr. 2025	6 500	6 463	
SOUND Trust, 4,400 %, 4 mars 2025	1 400	1 390	
SOUND Trust, 4,249 %, 17 mars 2025	17 875	17 722	
SOUND Trust, 3,470 %, 8 avr. 2025	4 475	4 434	
SOUND Trust, 3,720 %, 9 mai 2025	7 000	6 910	
STABLE Trust, 4,101 %, 21 janv. 2025	11 525	11 499	
STABLE Trust, 4,051 %, 22 janv. 2025	2 625	2 619	
STABLE Trust, 3,851 %, 27 janv. 2025	3 100	3 092	
STABLE Trust, 4,280 %, 6 mars 2025	50 275	49 906	
STABLE Trust, 4,249 %, 17 mars 2025	5 200	5 156	
STABLE Trust, 3,470 %, 18 mars 2025	18 000	17 871	
SURE Trust, 4,051 %, 22 janv. 2025	1 250	1 247	
SURE Trust, 3,820 %, 27 janv. 2025	21 100	21 043	
SURE Trust, 3,500 %, 18 févr. 2025	14 300	14 235	
SURE Trust, 4,419 %, 20 févr. 2025	25 075	24 926	
SURE Trust, 3,768 %, 26 févr. 2025	4 400	4 375	
SURE Trust, 4,280 %, 6 mars 2025	22 800	22 632	
Groupe TMX Limitée, 3,584 %, 9 janv. 2025	15 000	14 988	
Groupe TMX Limitée, 3,469 %, 16 janv. 2025	11 800	11 783	
Groupe TMX Limitée, 3,460 %, 21 janv. 2025	10 000	9 981	
Toronto Hydro Corp., 3,300 %, 2 janv. 2025	31 750	31 747	
Toronto Hydro Corp., 3,300 %, 3 janv. 2025	14 375	14 372	
Toronto Hydro Corp., 3,300 %, 6 janv. 2025	12 400	12 394	
Toronto Hydro Corp., 3,287 %, 7 janv. 2025	22 750	22 738	
Toronto Hydro Corp., 3,300 %, 8 janv. 2025	9 900	9 894	
Zeus Receivables Trust, 4,012 %, 21 janv. 2025	8 575	8 556	
Zeus Receivables Trust, 4,169 %, 29 janv. 2025	6 500	6 479	
Zeus Receivables Trust, 4,301 %, 10 févr. 2025	9 500	9 456	
Zeus Receivables Trust, 4,290 %, 11 févr. 2025	9 500	9 455	
Zeus Receivables Trust, 4,000 %, 14 févr. 2025	7 825	7 788	
Zeus Receivables Trust, 3,800 %, 26 févr. 2025	4 700	4 673	
Zeus Receivables Trust, 4,111 %, 4 mars 2025	13 750	13 656	
Zeus Receivables Trust, 3,791 %, 24 mars 2025	23 000	22 807	
Zeus Receivables Trust, 4,049 %, 25 mars 2025	12 575	12 461	
Zeus Receivables Trust, 3,731 %, 14 avr. 2025	8 400	8 313	
Zeus Receivables Trust, 3,460 %, 16 juin 2025	7 500	7 384	
		2 420 089	78,2
Obligations provinciales et municipales – court terme			
Administration financière des Premières nations, 3,280 %, 9 janv. 2025	33 975	33 951	
Administration financière des Premières nations, 3,266 %, 23 janv. 2025	16 325	16 293	
Municipal Finance Authority of British Columbia, 3,264 %, 22 janv. 2025	9 675	9 657	
Municipal Finance Authority of British Columbia, 3,170 %, 18 juin 2025	6 900	6 801	
Province d'Alberta, 3,611 %, 20 janv. 2025	9 625	9 607	
Province d'Alberta, 3,692 %, 21 janv. 2025	14 350	14 321	
Province d'Alberta, 3,551 %, 5 févr. 2025	8 275	8 247	
Province d'Alberta, 3,179 %, 25 févr. 2025	8 825	8 783	



Le 31 décembre 2024

	Valeur nominale (en milliers)	Coût/ Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Obligations provinciales et municipales – court terme (suite)			
Province d'Alberta, 3,221 %, 10 mars 2025	28 500	28 330	
Province d'Alberta, 3,520 %, 23 mai 2025	10 300	10 161	
Province de la Colombie-Britannique, 3,171 %, 17 mars 2025	22 800	22 652	
Province de la Colombie-Britannique, 3,191 %, 22 mai 2025	15 575	15 386	
Province de la Colombie-Britannique, 3,191 %, 23 juin 2025	37 450	36 893	
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,225 %, 16 janv. 2025	13 425	13 407	
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,245 %, 23 janv. 2025	22 100	22 057	
Province d'Ontario, 4,001 %, 8 janv. 2025	8 225	8 219	
Province d'Ontario, 3,576 %, 15 janv. 2025	44 650	44 589	
Province d'Ontario, 3,599 %, 22 janv. 2025	5 950	5 938	
Province d'Ontario, 3,590 %, 29 janv. 2025	15 300	15 258	
Province d'Ontario, 3,161 %, 12 mars 2025	10 150	10 089	
Province d'Ontario, 3,178 %, 19 mars 2025	41 450	41 174	
Province d'Ontario, 3,171 %, 2 avr. 2025	24 100	23 911	
Province de Québec, 3,447 %, 24 janv. 2025	34 800	34 725	
Province de Québec, 3,210 %, 28 févr. 2025	38 425	38 230	
Province de Québec, 3,188 %, 7 mars 2025	15 575	15 487	
Province de Québec, 3,188 %, 14 mars 2025	45 825	45 539	
		539 705	17,4
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME		3 082 910	99,6
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		11 793	0,4
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		3 094 703	100,0



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	3 082 910 \$	2 939 731 \$
Trésorerie	77	43
Souscriptions à recevoir	22 175	20 312
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	1	—
TOTAL DE L'ACTIF	3 105 163	2 960 086
PASSIF		
Rachats à payer	8 891	23 359
Distributions à payer	1 381	1 916
Créditeurs et charges à payer	188	147
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	10 460	25 422
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	3 094 703 \$	2 934 664 \$
Placements, au coût	3 082 910 \$	2 939 731 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	19 410 \$	22 402 \$
SÉRIE D	251 672 \$	253 726 \$
SÉRIE F	122 092 \$	109 620 \$
SÉRIE O	2 701 529 \$	2 548 916 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	10,00 \$	10,00 \$
SÉRIE D	10,00 \$	10,00 \$
SÉRIE F	10,00 \$	10,00 \$
SÉRIE O	10,00 \$	10,00 \$

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2024	2023
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Intérêts à distribuer	150 935 \$	126 023 \$
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	150 935	126 023
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	150 935	126 023
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	1 035	875
Frais d'administration	624	496
Frais liés au Comité d'examen indépendant	2	2
TPS/TVH	152	133
TOTAL DES CHARGES	1 813	1 506
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	149 122 \$	124 517 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS		
SÉRIE A	943 \$	650 \$
SÉRIE D	10 952 \$	10 449 \$
SÉRIE F	5 546 \$	4 083 \$
SÉRIE O	131 681 \$	109 335 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	0,45 \$	0,48 \$
SÉRIE D	0,45 \$	0,47 \$
SÉRIE F	0,46 \$	0,48 \$
SÉRIE O	0,48 \$	0,51 \$



Tableaux des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	149 122 \$	124 517 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	—	—
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	—	—
(Augmentation) diminution des débiteurs	(1)	168
Augmentation (diminution) des créditeurs	41	38
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	—	—
Amortissement des primes et des escomptes	(150 877)	(125 512)
Dividendes autres qu'en trésorerie	—	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	—	—
Coût des placements acquis*	(29 337 987)	(19 449 892)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	29 345 685	18 742 532
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	5 983	(708 149)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	4 059 299	3 820 683
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(4 044 020)	(3 094 837)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(21 228)	(17 681)
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(5 949) \$	708 165 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	34	16
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	43	27
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	77 \$	43 \$
Intérêts reçus (payés) [†]	58 \$	679 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{††}	— \$	— \$
Dividendes reçus (payés) ^{††}	— \$	— \$

* Opérations en nature exclues.

[†] Classés dans les activités d'exploitation.

[‡] Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	Série A		Série D		Série F	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	22 402 \$	4 719 \$	253 726 \$	210 184 \$	109 620 \$	65 945 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA						
VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	943	650	10 952	10 449	5 546	4 083
Produit de l'émission de parts rachetables	23 258	31 269	159 211	164 872	149 640	125 617
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	934	631	10 808	10 261	5 282	3 828
Rachat de parts rachetables	(27 177)	(14 224)	(172 000)	(131 639)	(142 419)	(85 793)
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS						
SUR LES PARTS RACHETABLES	(2 985)	17 676	(1 981)	43 494	12 503	43 652
Distributions tirées du revenu net	(950)	(643)	(11 025)	(10 401)	(5 577)	(4 060)
Distributions tirées des gains nets	—	—	—	—	—	—
Remboursements de capital	—	—	—	—	—	—
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX						
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(950)	(643)	(11 025)	(10 401)	(5 577)	(4 060)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(2 992)	17 683	(2 054)	43 542	12 472	43 675
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	19 410 \$	22 402 \$	251 672 \$	253 726 \$	122 092 \$	109 620 \$

	Série O		Total	
	2024	2023	2024	2023
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	2 548 916 \$	1 835 179 \$	2 934 664 \$	2 116 027 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA				
VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	131 681	109 335	149 122	124 517
Produit de l'émission de parts rachetables	3 744 977	3 514 335	4 077 086	3 836 093
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	112 254	90 623	129 278	105 343
Rachat de parts rachetables	(3 703 880)	(2 891 743)	(4 045 476)	(3 123 399)
AUGMENTATION (DIMINUTION)				
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS				
SUR LES PARTS RACHETABLES	153 351	713 215	160 888	818 037
Distributions tirées du revenu net	(132 419)	(108 813)	(149 971)	(123 917)
Distributions tirées des gains nets	—	—	—	—
Remboursements de capital	—	—	—	—
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX				
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(132 419)	(108 813)	(149 971)	(123 917)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE				
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	152 613	713 737	160 039	818 637
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	2 701 529 \$	2 548 916 \$	3 094 703 \$	2 934 664 \$



Le 31 décembre 2024

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds a pour objectif de placement d'offrir aux investisseurs un revenu courant régulier, la préservation de leur capital et des liquidités en investissant dans un portefeuille bien diversifié composé de titres du marché monétaire canadien à court terme assortis de solides notations.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Notation		
R-1 (É)	54,8	81,4
R-1 (M)	16,7	8,8
R-1 (F)	28,5	9,8
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Répartition des placements		
Billets de trésorerie	78,2	62,3
Obligations provinciales – court terme	17,4	0,2
Acceptations bancaires et obligations bancaires	4,0	37,6
Trésorerie/Autres	0,4	(0,1)
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Durée		
0 à 1 mois	39,1	50,6
1 à 3 mois	43,9	29,4
3 à 6 mois	17,0	20,0
6 à 12 mois	–	–
Total	100,0	100,0

Étant donné la courte durée de ses placements, le fonds est peu sensible aux variations des taux d'intérêt.

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 décembre 2024 et 2023.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	3 082 910	–	3 082 910
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	–	3 082 910	–	3 082 910
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	2 939 731	–	2 939 731
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	–	2 939 731	–	2 939 731
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,30 %	0,02 %
Série D	0,30 %	0,02 %
Série F	0,20 %	0,02 %
Série O	s.o.*	0,02 %

* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.



Le 31 décembre 2024

**Placements détenus par des parties liées
(en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)**

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Nombre de parts détenues		
Série A	53	51
Série D	3 157	2 647
Série F	2	2
Série O	784	747
Valeur des parts	40	34

**Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la
note 6 des notes annexes)**

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2024.

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Un résumé des parts achetées et rachetées à la valeur liquidative par part au cours de la période est présenté ci-après.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Série A		
Nombre de parts à l'ouverture	2 240	472
Nombre de parts émises	2 326	3 127
Nombre de parts réinvesties	93	63
Nombre de parts rachetées	(2 718)	(1 422)
Nombre de parts à la clôture	1 941	2 240
Série D		
Nombre de parts à l'ouverture	25 365	21 016
Nombre de parts émises	15 921	16 487
Nombre de parts réinvesties	1 081	1 026
Nombre de parts rachetées	(17 200)	(13 164)
Nombre de parts à la clôture	25 167	25 365
Série F		
Nombre de parts à l'ouverture	10 959	6 594
Nombre de parts émises	14 964	12 561
Nombre de parts réinvesties	528	383
Nombre de parts rachetées	(14 242)	(8 579)
Nombre de parts à la clôture	12 209	10 959
Série O		
Nombre de parts à l'ouverture	254 818	183 496
Nombre de parts émises	374 498	351 434
Nombre de parts réinvesties	11 225	9 062
Nombre de parts rachetées	(370 388)	(289 174)
Nombre de parts à la clôture	270 153	254 818

**Placements détenus par d'autres fonds de
placement liés (%) (se reporter à la note 8 des
notes annexes)**

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du fonds détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fonds équilibré Phillips, Hager & North	0,2	0,1
Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North	0,3	—
Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2055 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2060 Phillips, Hager & North	—	—
Fonds de retraite CIBLE 2065 Phillips, Hager & North	—	—
Total	0,5	0,1

1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 10 mars 2025.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis,

qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Cboe Canada (la « Cboe Canada »), selon le cas. La TSX et Cboe Canada sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'une série FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le fonds émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le premier jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la série FNB.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts de série FNB contre trésorerie à un prix de rachat par part correspondant au montant le moins élevé entre i) 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat et ii) la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue

Le 31 décembre 2024

ce même jour avant l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Portefeuille prudence d'obligations RBC	Série FNB	RCNS
Portefeuille d'obligations essentielles RBC	Série FNB	RCOR
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC	Série FNB	RPLS
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC	Série FNB	RUMG
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC	Série FNB	RLST
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

2. Exercice

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 31 décembre 2024 et 2023, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, sauf pour les fonds établis au cours de l'un de ces exercices, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, au 31 décembre de cet exercice.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels

des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non

Le 31 décembre 2024

liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir

de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon

de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière et la variation en glissement annuel de ces soldes est comptabilisée comme « Augmentation/diminution des débiteurs » ou « Augmentation/diminution des créditeurs » dans le tableau des flux de trésorerie, selon le cas.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Swaps de rendement global – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre

partie effectuée des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Swaps de taux d'intérêt – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC, le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC et le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les

charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) liée aux activités de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	KZT – Tenge kazakh
BRL – Real brésilien	MXN – Peso mexicain
CAD – Dollar canadien	MYR – Ringgit malais
CHF – Franc suisse	NGN – Naira nigérian
CLP – Peso chilien	NOK – Couronne norvégienne
CNH/CNY – Renminbi chinois	NZD – Dollar néo-zélandais
COP – Peso colombien	PEN – Nouveau sol péruvien
CZK – Couronne tchèque	PHP – Peso philippin
DKK – Couronne danoise	PLN – Zloty polonais
DOP – Peso dominicain	PYG – Guaraní paraguayen
EGP – Livre égyptienne	RON – Leu roumain
EUR – Euro	RSD – Dinar serbe
GBP – Livre sterling	SEK – Couronne suédoise
HKD – Dollar de Hong Kong	SGD – Dollar de Singapour
HUF – Forint hongrois	THB – Baht thaïlandais
IDR – Rupiah indonésienne	TRY – Nouvelle livre turque
ILS – Nouveau shekel israélien	TWD – Nouveau dollar taïwanais
INR – Roupie indienne	USD – Dollar américain
JPY – Yen japonais	ZAR – Rand sud-africain
KRW – Won sud-coréen	

Opérations en nature et échanges entre les séries

d'un fonds Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance du fonds et à la valeur de ses placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds

doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

Les ventes à découvert comportent certains risques, notamment le risque que la vente à découvert d'un titre expose un fonds à des pertes si la valeur du titre augmente. Toute vente à découvert crée le risque d'une perte

théoriquement illimitée, car le cours du titre sous-jacent peut théoriquement augmenter à l'infini et entraîner une hausse, pour le fonds, des coûts d'achat des titres servant à couvrir la position à découvert. Par ailleurs, lorsqu'un fonds procède à une vente à découvert, il doit emprunter des titres afin de pouvoir effectuer cette vente. Rien ne garantit que le prêteur des titres n'en exigera pas le remboursement avant que le fonds souhaite le faire, l'obligeant éventuellement à emprunter les titres auprès d'un autre prêteur ou de les acheter sur le marché à un prix moins intéressant. En outre, les emprunts de titres engendrent des frais d'emprunt. Ces frais pourraient augmenter au cours de la période d'emprunt, alourdissant ainsi les charges liées à la stratégie de vente à découvert. Rien ne garantit non plus que le titre vendu à découvert puisse être racheté, compte tenu des contraintes de l'offre et de la demande sur les marchés. Finalement, afin de maintenir les rapports appropriés entre les positions acheteur et les positions vendeur d'un fonds, le gestionnaire pourrait devoir acheter ou vendre des titres à découvert à des prix non intéressants. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus en position acheteur est fonction de la juste valeur de ces instruments.

6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de

l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

Les fonds peuvent être assujettis à des retenues d'impôt prélevées par certains pays sur les revenus de placement et les gains en capital étrangers. Ces revenus ou ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt connexes, ou l'estimation de l'impôt sur les gains en capital, sont comptabilisées à titre de charge dans l'état du résultat global. Le passif au titre des retenues d'impôt sur les gains en capital est inscrit au poste « Crédeurs et charges à payer » dans l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement du montant réel de l'impôt à payer.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de

gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges

Le 31 décembre 2024

payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC
Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC

Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North

RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay*

Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)* (pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay*

Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)*

Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)

Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)

Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)

Fonds international de croissance de dividendes RBC

Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)

Le 31 décembre 2024

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)

Fonds d'actions européennes RBC

Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC

Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)

Fonds de dividendes de marchés émergents RBC

Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC

Fonds d'actions de marchés émergents RBC

Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC

Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC

Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC

Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC

Fonds mondial de croissance de dividendes RBC

Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC

Fonds d'actions mondiales RBC

Fonds d'actions mondiales Vision RBC

Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC

Fonds spécifique d'actions mondiales RBC

Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)

Fonds leaders d'actions mondiales RBC

Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)

Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North

Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

* Avant le 1^{er} avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)

Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)

Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC

Fonds d'actions chinoises RBC

Fonds d'actions japonaises RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

À moins d'indication contraire dans les renseignements propres au fonds, RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Le 31 décembre 2024

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Administrateur d'hypothèques

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- les achats d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA

exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

9. Honoraires d'audit

Les frais payés ou à payer par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et à d'autres cabinets du réseau de PwC se sont élevés à 1 962 681 \$ (1 838 066 \$ au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2023) pour des services d'audit liés à des FNB et des fonds communs de placement offerts au public et gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. dont la clôture de l'exercice est le 30 septembre 2024 ou le 31 décembre 2024. Les frais pour d'autres services se sont établis à 1 064 115 \$ (987 091 \$ au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2023).

10. Nouvelles normes IFRS de comptabilité

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

11. Événement postérieur à la date du bilan

Le ou vers le 17 avril 2025 (la « date de prise d'effet »), les fonds Indigo RBC suivants devraient fusionner avec certains fonds RBC GMA, comme il est indiqué ci-dessous.

Fonds Indigo RBC	Fonds RBC GMA
Fonds du marché monétaire canadien Indigo RBC*	Fonds du marché monétaire canadien RBC
Fonds en gestion commune marchémoney canadien Indigo RBC*	
Fonds du marché monétaire en dollars US Indigo RBC*	Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC
Fonds d'obligations canadiennes Indigo RBC [†]	Fonds d'obligations RBC
Fonds en gestion commune obligations canadiennes Indigo RBC [†]	

Le 31 décembre 2024

Fonds Indigo RBC	Fonds RBC GMA
Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé Indigo RBC [†]	Fonds d'obligations à rendement élevé RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés Indigo RBC*	Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)
Fonds de créance de marchés émergents Indigo RBC [†]	Fonds d'obligations de marchés émergents RBC
Fonds en gestion commune de créance de marchés émergents Indigo RBC [†]	
Fonds de revenu mensuel Indigo RBC*	Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North
Fonds de revenu mensuel en dollars US Indigo RBC*	Fonds de revenu mensuel américain RBC
Fonds équilibré canadien Indigo RBC*	Fonds équilibré RBC
Fonds conservateur diversifié Indigo RBC*	Portefeuille prudence élevée sélect RBC
Fonds conservateur modéré diversifié Indigo RBC*	Portefeuille prudence sélect RBC
Fonds équilibré diversifié Indigo RBC*	Portefeuille équilibré sélect RBC
Fonds de croissance diversifié Indigo RBC*	Portefeuille de croissance sélect RBC
Fonds de croissance dynamique diversifié Indigo RBC*	Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC
Fonds de dividendes Indigo RBC*	Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North
Fonds en gestion commune de dividendes canadiens Indigo RBC*	
Fonds d'actions Indigo RBC*	Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North
Fonds en gestion commune actions canadiennes Indigo RBC*	
Fonds de croissance de sociétés à petite capitalisation Indigo RBC* [†]	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC
Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation Indigo RBC* [†]	
Fonds d'actions américaines Indigo RBC*	Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North
Fonds en gestion commune actions américaines Indigo RBC*	
Fonds indiciel d'actions américaines Indigo RBC*	Fonds indiciel américain RBC
Fonds en gestion commune actions internationales Indigo RBC*	Fonds d'actions internationales RBC
Fonds européen Indigo RBC*	Fonds d'actions européennes RBC

Fonds Indigo RBC	Fonds RBC GMA
Fonds du marché du Sud-Est asiatique Indigo RBC*	Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC
Fonds d'actions chinoises Indigo RBC [†]	Fonds d'actions chinoises RBC
Fonds de marchés émergents Indigo RBC*	Fonds d'actions de marchés émergents RBC
Fonds de marchés émergents Indigo RBC II*	
Fonds en gestion commune titres de marchés émergents Indigo RBC*	
Fonds indiciel d'actions de marchés émergents Indigo RBC*	Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'actions mondiales Indigo RBC*	Fonds d'actions mondiales QUBE RBC
Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales Indigo RBC*	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC

* La fusion sera traitée comme une opération à imposition différée.
† La fusion du fonds Indigo RBC avec le fonds RBC GMA maintenu nécessite l'approbation des porteurs de parts du fonds Indigo RBC en question.